



**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DU

VANUATU

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Vanuatu est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Vanuatu.

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE COMMERCIALE.....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE .....</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FACTEURS INFLUANT SUR LES ÉCHANGES .....</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>

## 1 RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES

1.1. La croissance économique du Vanuatu en 2017 a été revue à la hausse de 0,2 point de pourcentage, des 4,3% inscrits au budget à 4,5% en avril 2018. Selon les estimations, l'économie devrait enregistrer une croissance de 3,4% en 2018, cette croissance se poursuivant en 2019 avec une hausse de 3,2%, avant de se normaliser à 2,6% en 2020.

1.2. Les projections actuelles montrent que la croissance de 2018 sera tirée par le secteur des services, qui contribue à la croissance à hauteur de 2,0%, suivi par le secteur de l'industrie avec 0,8%, tandis que le secteur agricole devrait contribuer à hauteur de 0,5% environ à la croissance du produit intérieur brut (PIB) projeté pour 2018.

1.3. La production de coprah et de kava devrait conserver son dynamisme après sa forte progression en 2016 imputable aux chocs du côté de l'offre et à l'amélioration des conditions de la demande, qui ont poussé les prix à la hausse. Les prix du coprah ont récemment faibli en raison des meilleures conditions mondiales du côté de l'offre, qui ont une incidence directe sur la chaîne d'approvisionnement nationale.

1.4. Malgré la baisse des prix mondiaux du coprah, les autres produits exportés comme le cacao, le café, le kava et les produits du bœuf, devraient en partie compenser les pertes possibles de recettes en devises. Compte tenu de l'incidence croissante et imprévisible des catastrophes naturelles dans le pays, la production nationale sera probablement très volatile, ce qui exercera une pression sur l'élaboration des politiques, notamment dans le secteur production. Le gouvernement a tourné son attention vers la politique en matière de production afin d'aider les agriculteurs à produire des cultures résistantes aux catastrophes.

1.5. Le secteur de la construction est en plein essor au Vanuatu depuis 2016 et a contribué à maintenir l'économie à flot. L'énorme soutien de la part des partenaires de développement, combiné à la stabilité du gouvernement, a restauré la confiance et, dans le même temps, renforcé la mise en œuvre de projets de développement de l'infrastructure. Il a ainsi été possible de créer des emplois très attendus dans le secteur industriel, ce qui a eu des répercussions positives qui ont été ressenties dans toute l'économie. Cette évolution est très importante puisque le gouvernement continue de déployer sa politique de développement de l'infrastructure visant à faciliter les échanges, tout en préservant le caractère inclusif et durable de ladite politique.

1.6. Le secteur des services s'est bien remis de l'impact du cyclone tropical Pam. Les arrivées de touristes ont été dominées par les arrivées à la journée, bien que les arrivées par voie aérienne demeurent problématiques. L'augmentation progressive des arrivées par voie aérienne n'est toutefois pas en adéquation avec les taux d'occupation des hôtels et logements vanuatuans.

1.7. Une tendance se dégage peu à peu, qui montre une augmentation des arrivées par voie aérienne de personnes en visite chez des amis, tandis que d'autres rentrent chez elles, en particulier les étrangers possédant des biens au Vanuatu. De plus, l'investissement étranger direct a augmenté, ce qui a stimulé la croissance du secteur immobilier, du secteur de la finance et du secteur de l'assurance. Tous ces faits nouveaux permettent de penser que le secteur des services devrait croître de 3,1% en 2018, avant de se normaliser à 2,3% en moyenne pendant la période 2019-2020.

1.8. La Banque de réserve du Vanuatu a progressivement resserré sa position en matière de politique monétaire jusqu'en mai 2018. Le taux directeur de la Banque a été porté de 2,85% à 2,90% et son coefficient de réserves obligatoires de 5,00% à 5,25%. Le ratio de liquidités a été maintenu à 5,0%. Le resserrement progressif de la politique monétaire a été nécessaire du fait de l'accumulation de liquidités excédentaires dans le système bancaire et de la montée escomptée des tensions inflationnistes.

1.9. La stabilité macroéconomique a été atteinte en 2017 et s'est maintenue jusqu'au premier trimestre 2018, les réserves en devises et l'inflation – qui sont les deux principaux objectifs de la politique monétaire – demeurant largement dans les fourchettes cibles. Les réserves en devises s'élèvent actuellement à un montant équivalant à plus de huit mois d'importations projetées, ce qui est largement supérieur au niveau minimum de quatre mois de couverture des importations.

1.10. Les liquidités du système bancaire sont demeurées à des niveaux élevés, ce qui indique que les réserves excédentaires continuent d'augmenter. L'accumulation de réserves excédentaires était associée à l'assouplissement des positions monétaires et aux conditions économiques moroses, comme en témoignait la croissance constamment faible du crédit dans le secteur privé et des entrées nettes de devises à la Banque de réserve du Vanuatu (RBV).

1.11. La croissance de la masse monétaire a été constante pendant toute l'année 2017 et le premier trimestre de 2018, principalement grâce aux avoirs extérieurs nets et à une légère reprise du crédit intérieur. Cette reprise a découlé, dans une large mesure, de l'injection de liquidités réalisée par l'autorité fiscale, de l'augmentation du crédit sur le marché intérieur et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des crédits accordés aux particuliers et aux ménages.

1.12. L'inflation du Vanuatu est restée nettement dans la fourchette cible de 0 à 4% durant le dernier trimestre de 2017. L'augmentation des prix des produits alimentaires d'origine nationale, plus spécifiquement des fruits et des légumes, s'est traduite par une hausse générale des prix des produits alimentaires, tandis que la légère augmentation des prix des carburants a entraîné une hausse des prix des transports et des services publics, avec une inflation en glissement annuel de 3,5% au troisième trimestre et de 3,2% au quatrième trimestre de 2017. L'inflation globale en glissement annuel devrait augmenter en 2018 et sortir de la fourchette cible de 0 à 4%, dépassant 5,0% au deuxième trimestre avant de reculer à un peu plus de 4% au dernier trimestre de 2018 et à un taux encore plus bas en 2019.

1.13. L'évolution de l'inflation est déterminée avant tout par l'effet sporadique de l'augmentation des salaires et rémunérations du secteur public sur la demande. En revanche, le fléchissement attendu de la demande tirée par les activités de construction qui sont liées aux projets d'infrastructure en cours financés par des donateurs a réduit l'écart de production. L'augmentation récente des prix des produits de base importés et celle, légèrement plus forte, des prix des carburants sont autant de risques de hausse pour les pronostics d'inflation.

## **2 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES**

2.1. Le Vanuatu est un archipel situé dans le Pacifique Sud, constitué de 80 îles qui sont réparties sur une distance d'environ 1 300 km. Le climat vanuatien va du tropical chaud et humide dans le nord au subtropical et presque tempéré dans le sud.

2.2. Le Vanuatu est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), principalement du fait de sa forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Comme l'ont tragiquement rappelé les événements liés au cyclone tropical Pam en 2015, le Vanuatu est l'un des pays les plus affectés par les cyclones dans le monde. Les tremblements de terre et les tsunamis sont également fréquents et des volcans actifs sont présents dans plusieurs îles. Une récente analyse globale des risques a montré que la capitale vanuatienne, Port-Vila, est la ville la plus exposée aux catastrophes naturelles dans le monde. En dépit de ces obstacles, le Vanuatu est parvenu à atteindre un niveau de développement relativement bon.

2.3. Du point de vue du commerce, le Vanuatu a manifestement mis en place une économie fondée sur les services, qui est en plein essor. Ce secteur représente 69% du PIB et offre des possibilités d'emploi correctes à une population urbaine toujours plus importante – bien que les estimations se contredisent parfois, le secteur des services emploie entre 30% et 40% de la population locale.

2.4. Le rôle primordial des services est également évident au regard du fait qu'au cours de la dernière décennie, le déficit accru du commerce des marchandises a été compensé par l'excédent croissant du compte des services – dont 80% proviennent des exportations de services relatifs au tourisme. Ces dix dernières années, les services d'information et de communication, les services de transport et le commerce de détail ont été les sous-secteurs ayant enregistré la croissance la plus rapide. Les résultats des deux derniers sous-secteurs, ainsi que ceux du secteur des services d'hôtellerie et de restauration ont nettement été dopés par les tendances à la hausse des arrivées de touristes.

2.5. Afin de tirer avantage des possibilités considérables offertes par les marchés régionaux et internationaux, le gouvernement a lancé un programme ambitieux de facilitation des échanges, qui

visé à faire en sorte que les politiques liées au commerce puissent éclairer le processus de prise de décisions de toutes les entités dont les décisions ont une incidence sur le programme de développement du pays.

### 3 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

3.1. Les prix à l'exportation et la demande extérieure des produits de base ont continué de stimuler le secteur productif en 2016 et 2017. Selon les estimations, dans ce secteur, la production a augmenté de 4,9% en 2016, suite aux efforts de reprise déployés en réponse au cyclone tropical Pam et à El Niño qui ont frappé le pays en 2015. La croissance du secteur devrait rester solide à 4,7% en 2017 et 3,1% en 2018 et se maintenir à un niveau stable de 2,9% en 2019 et 2020. Malgré cette évolution positive, le secteur agricole connaît toujours des problèmes de production, en raison, entre autres, des événements liés au changement climatique et d'autres chocs extérieurs.

3.2. La production végétale se concentre principalement sur les cultures maraîchères et les plantes-racines. La production de coprah, de kava, de cacao et de café demeure solide, compte tenu de la forte demande intérieure et de la stabilité des prix à l'exportation, ce qui a renforcé le pouvoir d'achat des agriculteurs dans l'économie nationale. Les prix des produits de base ont continué de baisser en 2017, mais la production devrait augmenter de 5,0%, principalement sous l'impulsion des exportations de kava, qui sont en pleine croissance.

3.3. La production de kava a fait l'objet d'une demande accrue aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers, et ce en raison d'une pénurie du côté de l'offre qui continue de pousser les prix à la hausse. Des enquêtes récentes révèlent un taux élevé de replantation du kava dans la plupart des îles productrices, qui s'explique par la demande constante de ce produit sur les marchés intérieur et d'exportation. Il en a résulté une augmentation du revenu pour les agriculteurs, tandis que la production de kava devrait aussi partir à la hausse à moyen terme.

3.4. Des prix à l'exportation élevés et stables du coprah sont le principal moteur de la production et ils devraient rester solides à moyen terme selon les prévisions du FMI. Ces dernières années, des programmes de replantation des cocotiers ont été mis sur pied par le gouvernement en raison d'une tendance à la baisse de la production, imputable à des cocotiers vieillissants. La production de cacao, quant à elle, a augmenté de 12,0% en 2016, avant de baisser en 2017 après le passage du cyclone tropical Dona au début de l'année.

3.5. La stratégie du gouvernement pour réduire la proportion de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté est exprimée dans la politique générale pour le secteur productif, qui indique qu'"une augmentation substantielle des activités de production, de transformation et d'ajout de valeur dans le secteur primaire permettra de créer de bons emplois et de générer des revenus pour un grand nombre de Ni-Vanuatu".

3.6. Le coprah est le principal produit agricole exporté par le Vanuatu, dépassant de très loin le cacao et le kava. Malgré cette domination, on observe, d'une manière générale, que dans la majeure partie des îles qui produisent du coprah, les programmes de revalorisation de la noix de coco n'ont pas changé au cours des 30 dernières années et que seulement un infime pourcentage des agriculteurs participent aux programmes de replantation des cocotiers.

3.7. Ces dix dernières années, les prix mondiaux du cacao ont fortement augmenté, tandis que la demande de kava est restée très élevée sur le marché intérieur. La production de kava reste très importante, alors que celle du cacao a reculé durant la dernière décennie. La consommation locale de kava est énorme, même si aucun chiffre certain n'a jamais été dégagé pour ce secteur du marché. Il est toutefois estimé que la valeur des ventes sur le marché local est environ trois fois supérieure à celle des exportations. Cette tendance est vraisemblablement due à la forte demande actuelle, sur le marché intérieur, de légumes et d'autres produits à cycle végétatif court (pour approvisionner un secteur de tourisme en plein essor), ce qui entraîne un basculement notable des produits agricoles cultivés. Ces produits à cycle végétatif court présentent aussi des avantages dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et d'autres risques associés à des produits traditionnels à cycle végétatif plus long.

3.8. Le recul de la production découle aussi de facteurs tels que l'accès aux terrains, l'insuffisance de compétences avancées dans le domaine agricole, l'infertilité du sol, la vulnérabilité de certaines variétés de cultures face aux conditions climatiques et les difficultés d'accès au crédit. Le montant des crédits approuvés par la Banque de développement agricole du Vanuatu (VADB) ces dernières années en faveur du développement des exploitations agricoles a représenté 33% des fonds totaux. Sur ce montant, 55% des demandes de prêt ont été approuvées pour l'élevage. Sur la part des crédits accordés à des initiatives agricoles, un pourcentage élevé était destiné à l'investissement dans des cultures de rente traditionnelles (coprah, kava et cacao). Ces chiffres signalent peut-être que les institutions financières au Vanuatu estiment que les investissements de grande ou de moyenne ampleur dans le secteur agricole présentent un risque nettement plus élevé ou que la connaissance du système financier et l'accès au crédit peuvent être améliorés afin de tirer profit des marchés potentiels et rentables.

3.9. Étendre ses activités à de nouveaux marchés de cultures de rente nécessite des connaissances accrues, de meilleures compétences dans le domaine agricole et un approvisionnement fiable en semences et en matériel de plantation de qualité suffisante pour assurer la production. Des travaux de recherche sur le terrain menés par le Centre technique de recherche agronomique du Vanuatu (CTRAV) et par des chercheurs locaux sur des variétés de taro et d'igname dans les principales îles productrices ont révélé que le Vanuatu est confronté à des problèmes de conservation et d'amélioration génétique. Si le taro et l'igname sont mis en avant en tant que cultures de rente, la perte de diversité génétique pourrait devenir un obstacle à une augmentation de la production.

3.10. L'incapacité du Vanuatu d'accroître et de maintenir la production agricole est exacerbée par les effets néfastes du changement et de la variabilité climatiques. Avec la hausse des températures, le bouleversement du schéma des précipitations saisonnières, des événements extrêmes plus fréquents et plus graves, le stress lié aux températures, aux ressources en eau, aux parasites/maladies et à la fertilité des sols a des répercussions drastiques sur une production déjà sensible aux risques. Bien que des programmes d'adaptation de l'agriculture au climat soient aujourd'hui monnaie courante (par exemple par l'intermédiaire du SPC/GIZ, de la Banque mondiale et d'autres acteurs), les agriculteurs vulnérables manquent encore sérieusement de connaissances, de renseignements, de technologies et de moyens de mise en œuvre en rapport avec le climat.

3.11. Le Vanuatu reconnaît qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion de la pêche et de promouvoir l'exploitation durable des pêcheries artisanales du pays et le développement de l'aquaculture grâce à des activités locales dans ses provinces. Le Vanuatu reconnaît en outre la nécessité de créer de plus grandes entreprises de pêche commerciale qui contribueraient à promouvoir l'emploi, à améliorer les moyens de subsistance et à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Environ 80% de la population vanuatane vit en milieu rural et est fortement tributaire de la pêche côtière pour ses moyens de subsistance et sa sécurité alimentaire. La politique du Vanuatu vise à promouvoir des stratégies de cogestion de la pêche côtière fondées sur les communautés locales. Alors que la population continue de croître dans le pays, la diversification des activités de pêche et le développement d'autres produits alimentaires et d'autres moyens de subsistance sont essentiels pour soutenir une production accrue.

3.12. Le Vanuatu continue de renforcer ses efforts afin de travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et les entreprises pour multiplier les possibilités en matière de pêche, de pêcheries et d'aquaculture. Il adopte une approche équilibrée de la pêche et de la biodiversité impliquant des activités de conservation, de gestion et de développement durables. Sa politique est axée sur une meilleure gouvernance des activités de pêche, sur une pêche et une aquaculture durables et économiquement viables et sur l'accès aux moyens de financement: amélioration des infrastructures, de l'accès aux marchés, de la sécurité sanitaire des produits de la mer, de la valeur ajoutée et de la croissance durable, de l'emploi, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance.

3.13. Une politique nationale de l'industrie (NIP) du Vanuatu énonce les grandes lignes directrices pour le développement et le maintien des branches de production et des activités manufacturières du pays. Elle établit en outre le cadre pour la promotion et la protection des activités manufacturières naissantes dans le pays.

3.14. En 2013, le gouvernement vanuatien a élaboré une Feuille de route nationale pour l'énergie (NERM) en vue de relancer la croissance et le développement du pays en fournissant des services relatifs à l'énergie sûrs, abordables, accessibles à un large public, de qualité et propres. La NERM a identifié cinq priorités pour le secteur de l'énergie: l'accès, l'approvisionnement en pétrole, l'abordabilité, la sécurité énergétique et le changement climatique. Elle a établi des objectifs, des buts et des actions pour concrétiser ces priorités et contribuer à la vision générale qu'elle exprime. Les différences d'accès à l'énergie correspondent aux différences de niveaux de développement dans les milieux urbains et ruraux.

3.15. Le secteur est réglementé par la Loi n° 30 de 2009 encadrant la réglementation des télécommunications et radiocommunications. En vertu de la Loi, un organisme de réglementation des télécommunications et des radiocommunications (TRR) a été créé en 2009 afin de réglementer le secteur en délivrant des licences aux fournisseurs de services de télécommunication et de radiocommunication. En 2015, le règlement sur la protection des consommateurs est entré en vigueur. Toute personne, de citoyenneté vanuatienne ou étrangère, peut demander une licence de télécommunication. La pratique actuelle veut que les licences soient valables 15 ans et soient renouvelées, si nécessaire, et approuvées par l'organisme de réglementation et conformément à l'article 15 de la Loi de 2009 sur les télécommunications. Le TRR perçoit un droit de licence, qui fait partie des obligations à respecter par le titulaire de la licence; le droit s'élève à 2,25% du revenu brut trimestriel du titulaire. Tous les titulaires de licences enregistrés (vanuatiens et étrangers) doivent payer ce droit sur une base trimestrielle.

3.16. Le Vanuatu compte 29 aéroports. Airports Vanuatu Limited (AVL), une société créée et détenue dans sa totalité par le gouvernement, sous la supervision de la Direction nationale de l'aviation civile (CAAV), exploite les trois aéroports internationaux de Port-Vila (Bauerfield), Luganville (Pekoa) et Tanna (Whitegrass). Vanuatu Terminal Services Limited (VTSL), une filiale relevant d'AVL et détenue dans sa totalité par cette dernière, fournit, entre autres, des services d'aérogare de fret et de transitaires internationaux, ainsi que des services d'escale.

3.17. En 2016, le Parlement a adopté la Loi de réglementation du secteur maritime du Vanuatu, en vertu de laquelle a été établi le Bureau du régulateur maritime (OMR). Celui-ci a officiellement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Son mandat consiste à promouvoir la sûreté et la sécurité dans les eaux vanuatiennes et à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services portuaires du pays.

3.18. Les marchés publics sont réglementés par la Loi sur l'Office central des marchés publics. Ladite loi exige que la passation des marchés publics se fasse conformément aux principes de recherche du meilleur rapport qualité-prix et de promotion d'une concurrence ouverte et efficace. Les marchés publics sont divisés en deux types: les marchés de faible valeur (montant inférieur à 5 millions de vatu) et les marchés de forte valeur (montant égal ou supérieur à 5 millions de vatu). Au Vanuatu, la Loi sur les adjudications et les marchés publics ne prévoit aucune clause discriminatoire/préférentielle favorisant l'octroi des marchés publics à des fournisseurs nationaux. Les fournisseurs nationaux et étrangers sont tous traités de la même manière.

3.19. Sept entreprises appartenant à l'État sont actuellement actives dans le pays en tant qu'entreprises publiques commerciales (CGBE), à savoir Air Ports Vanuatu LTD, Air Vanuatu, National Bank of Vanuatu, Vanuatu Agriculture Development Bank, Vanuatu Broadcasting and Television Corporation, Vanuatu Post et National Housing Corporation. Selon le FMI, les CGBE jouent un rôle important dans l'économie; elles représentent environ 7 à 8% du stock total de capital fixe et dominent plusieurs secteurs, y compris le secteur bancaire, le secteur audiovisuel, les services postaux et le transport. En 2014, les CGBE représentaient 2% du PIB. Parmi les sept CGBE, les trois principales (National Bank of Vanuatu, Air Vanuatu (Operations) Ltd. et Airports Vanuatu Ltd.) représentaient 96% des actifs totaux des CGBE.

3.20. Le 17 avril 2017, la Loi n° 14 de 2016 sur le Bureau des normes est entrée en vigueur. En août 2017, le Bureau des normes a été établi au sein du Ministère du tourisme, du commerce extérieur, du commerce, de l'industrie et des affaires intérieures du Vanuatu. Les fonctions et le rôle du Bureau incluent la supervision de l'élaboration et de l'adoption de normes, de l'évaluation de la conformité des produits faisant l'objet d'un commerce, des installations de transformation et de la fabrication des produits, ainsi que de l'exactitude des poids et mesures utilisés dans les échanges commerciaux.

3.21. Le Département de la biosécurité, qui relève du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de la biosécurité (MALFFB) s'est appelé Service de quarantaine et d'inspection du Vanuatu jusqu'en 2013. Ses deux principaux bureaux sont situés à Port-Vila et Luganville, avec des avant-postes aux ports d'entrée agréés. Les ports d'entrée sont certifiés et agréés par le Conseil des ministres et c'est par ces ports que les navires étrangers sont autorisés à entrer et sortir du pays. Le Département de la biosécurité applique les disciplines et normes internationales.

3.22. Le Vanuatu a adopté une politique de la concurrence pour promouvoir des structures, des conditions et des pratiques sur le marché aptes à stimuler la croissance économique et le bien-être général en levant les obstacles réglementaires à la concurrence, en instaurant un régime de passation des marchés favorisant la concurrence et en garantissant l'application de ces mesures.

3.23. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Vanuatu est très difficile, principalement pour des raisons géographiques et topographiques, la population étant dispersée sur plusieurs îles. Dans ce contexte, le gouvernement a lancé sa politique d'accès universel (PAU), dans le but de rendre les TIC accessibles à 98% de la population d'ici à 2018. Dans le cadre de la politique relative aux TIC, les secteurs privé et public ont mis en œuvre des projets visant à favoriser le secteur des TIC. Il s'agit notamment du Réseau public à large bande (qui connecte toutes les provinces), de l'Initiative gouvernement intégré (iGov) et de la Feuille de route relative à la stratégie des services gouvernementaux en ligne.

3.24. Le tourisme contribue pour une large part au PIB du Vanuatu, les emplois liés au tourisme représentant environ 20% du PIB. Les touristes arrivant par voie aérienne ou par navire de croisière constituent un marché important pour le Vanuatu. En 2015, un peu moins de 90 000 arrivées par voie aérienne ont été enregistrées, soit une baisse de 17%, qui s'explique essentiellement par l'impact du cyclone Pam. Les données indiquent que le marché s'est contracté en 2016 en raison d'une réduction des services de transport aérien depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais qu'il affiche aujourd'hui une légère croissance.

#### **4 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE COMMERCIALE**

4.1. Au Vanuatu, le cadre de politique commerciale, qui est la politique sectorielle générale pour ce secteur, oriente les activités commerciales. Il a pour objectifs, entre autres choses: d'intégrer le commerce extérieur dans la stratégie nationale de développement du Vanuatu; de renforcer le développement grâce à l'augmentation des exportations de marchandises et de services; d'orienter et de renseigner les travaux du Comité national pour le développement du commerce du Vanuatu; d'éclairer les négociations commerciales; et de faciliter une augmentation des apports de l'Aide pour le commerce. La politique concernant le commerce des services porte actuellement sur les services relatifs à l'énergie, les services relatifs au tourisme et les services d'éducation dans les cas où ils ont une incidence sur l'exportation de services par le Vanuatu.

4.2. La formulation et la coordination de la politique de commerce extérieur du Vanuatu relèvent principalement du Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et du commerce extérieur, qui est également responsable des négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur le commerce et l'investissement.

4.3. Les autres ministères, départements et organismes impliqués dans les activités liées au commerce extérieur sont: le Ministère du tourisme, du commerce extérieur, du commerce, de l'industrie et des affaires intérieures du Vanuatu; le Ministère des finances et de la gestion économique; le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de la biosécurité; le Ministère des infrastructures et des services publics; le Ministère des terres et des ressources naturelles; le Ministère du changement climatique et des catastrophes naturelles; la Banque de réserve du Vanuatu; et l'Office de promotion des investissements du Vanuatu.

4.4. Le Vanuatu est partie à certains accords commerciaux régionaux réciproques et il bénéficie également de certains arrangements commerciaux préférentiels non réciproques, dont le Système généralisé de préférences (SGP) offert par certains Membres de l'OMC. L'Australie et la Nouvelle-Zélande accordent un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations du Vanuatu dans le cadre de l'Accord de coopération commerciale et économique pour la région du

Pacifique Sud (SPARTECA), tandis que l'Union européenne accorde un accès en franchise de droits et sans contingent dans le cadre de l'initiative Tout sauf les armes et du SGP.

## 5 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

5.1. Le 24 août 2012, le Vanuatu est devenu le 157<sup>ème</sup> Membre de l'OMC. Il s'est engagé à appliquer pleinement toutes les dispositions de l'OMC à compter de la date de son accession et n'a pas demandé à bénéficier d'une période de transition, sauf en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la publication d'informations commerciales. Le Vanuatu a consolidé toutes ses lignes tarifaires et la moyenne des taux consolidés finals est de 40,2%. Le pays accorde au moins le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. De plus, il a pris des engagements spécifiques concernant dix secteurs de services.

5.2. Le tarif douanier de 2018 comprend 5 502 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres. La nomenclature tarifaire est fondée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (2017). Les seuls taux non *ad valorem* concernent deux lignes tarifaires au niveau des positions à huit chiffres et correspondent à des droits spécifiques; des équivalents *ad valorem* ont été communiqués par les autorités. Pendant la période considérée, la moyenne simple des droits NPF appliqués a légèrement augmenté, passant de 9,2% en 2012 à 9,3% en 2018.

5.3. Au total, 26% de l'ensemble des lignes tarifaires sont en franchise de droits. Environ 24% de l'ensemble des lignes tarifaires sont soumises à un taux NPF de 5%; 16% à un taux de 10%; et environ 23% à un taux de 15%. Les taux *ad valorem* les plus élevés, qui sont de 75%, 55% et 40%, s'appliquent à 56 lignes tarifaires qui englobent les produits du tabac et les boissons alcooliques et non alcooliques. Une progressivité des droits existe entre les produits semi-finis et les produits finis.

5.4. Une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont le taux est de 15%, est appliquée à l'ensemble des marchandises et des services, à l'exception de ceux qui en sont exemptés ou qui sont soumis à un taux zéro. Cette taxe intérieure s'applique aussi bien aux marchandises importées qu'aux produits d'origine nationale. Pour les importations, la TVA s'applique sur la valeur c.a.f. des marchandises additionnée des droits de douane et elle doit être acquittée au même moment que les droits de douane. Les importations ne sont pas assujetties à la TVA si leur valeur ne dépasse pas 10 000 vatu.

## 6 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FACTEURS INFLUANT SUR LES ÉCHANGES

6.1. En 2015, l'économie vanuatane a énormément souffert à cause du cyclone tropical Pam et des effets d'El Niño, ce qui a incité les décideurs à réorienter les politiques afin de soutenir les efforts de reprise, de réhabilitation et de reconstruction à moyen terme. Le secteur agricole (principalement les arbres fruitiers, les cultures racines, le cacao, le café et la sylviculture) a été gravement affecté, ce qui a eu des répercussions sur le revenu des agriculteurs à moyen et à long terme.

6.2. En revanche, les conditions extérieures favorables en termes de prix des produits de base au début de l'année 2016 ont contribué à ajouter de la valeur à la production nationale et des incitations ont été accordées pour accroître la production destinée à l'exportation. Le gouvernement a reçu de l'aide dans la mise en œuvre des mesures prioritaires qu'il a déployées fin 2015 et en 2016 pour continuer de soutenir les secteurs affectés par les catastrophes naturelles conformément aux buts et objectifs du plan national de développement durable (2016-2030).

6.3. Grâce à ces mesures, le secteur agricole devrait enregistrer une croissance de 0,9% en 2016 et de 0,3% en 2017 et revenir à la normale en 2018–2019. Alors que le cycle économique revient peu à peu à la normale, une correction des forces du marché va sans doute avoir lieu, soutenue par une demande intérieure stable qui devrait tirer à la hausse la production nationale.

6.4. Le document définissant la politique générale du Vanuatu, Vision 2030, a fixé comme objectif de créer des conditions de stabilité, de durabilité et de prospérité dans le pays dans les 15 ans à venir (2016-2030), notamment en encourageant le commerce extérieur, en stimulant l'investissement et en offrant des perspectives économiques à tous les membres de la société.

6.5. Il vise, en particulier, à accroître les possibilités de commerce et d'investissement et à réduire les obstacles à cet égard, notamment grâce à l'utilisation de l'Aide pour le commerce; à améliorer l'accès aux marchés pour les exportations du Vanuatu; à exiger que tous les nouveaux accords commerciaux démontrent qu'ils apportent des avantages tangibles et servent l'intérêt national; et à promouvoir la diversification économique afin de diffuser les avantages de la croissance et de renforcer la stabilité économique.

6.6. En août 2018, le Vanuatu marquera le sixième anniversaire de son accession à l'OMC, qui est intervenue le 24 août 2012. Depuis son accession, le Vanuatu n'a participé à aucune procédure de règlement des différends de l'OMC en tant que plaignant, défendeur ou tierce partie.

6.7. Il reste ferme dans son engagement envers le système multilatéral et dans son rejet de l'unilatéralisme qui est pratiqué par certains pays. Le Vanuatu a déclaré qu'en accédant à l'OMC, il rejoignait la communauté internationale pour soutenir un système fondé sur des règles régissant le commerce international et rejetant la "loi de la jungle".

6.8. En tant que PMA sur le point de perdre ce statut et en tant que bénéficiaire de l'Aide pour le commerce, le Vanuatu continuera d'exhorter les Membres de l'OMC à ne pas cesser de le soutenir concernant ses besoins en matière d'Aide pour le commerce. Il demande également que le soutien financier que lui accorde le CIR soit maintenu après que le pays aura perdu le statut de PMA. En tant que PMA, le Vanuatu bénéficie du traitement spécial et différencié, ce qui signifie que le pays a la possibilité de contracter des obligations nettement moins strictes et de jouir d'avantages qui ne lui seraient pas accordés autrement.

6.9. Après la perte de son statut de PMA, une fois que les préférences lui seront retirées et que des obligations internationales plus strictes lui seront imposées, l'un des objectifs du Vanuatu sera de garder accès au soutien et à l'assistance de la communauté internationale pour ses besoins de développement et de faire en sorte que le traitement spécial et différencié puisse continuer de s'appliquer.

## 7 CONCLUSION

7.1. Les aspirations du Vanuatu en matière de développement se fondent sur une identité culturelle dynamique sur laquelle repose une société pacifique, juste et ouverte à tous, avec le soutien d'institutions publiques réactives et compétentes qui fournissent des services publics de qualité. Le Vanuatu reconnaît l'importance de préserver un environnement naturel vierge tant sur terre qu'en mer, un environnement apte à répondre aux besoins alimentaires, culturels, économiques et écologiques tout en étant à même de mieux résister et de mieux s'adapter au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Une économie stable, à la fois durable et équitable, offrira des possibilités d'activités rémunératrices à toute la population en milieu rural comme en milieu urbain.

7.2. Le gouvernement du Vanuatu continuera d'entreprendre des réformes, d'améliorer la fourniture des services et de promouvoir un climat propice à l'investissement et aux entreprises qui stimulera la croissance économique tout en favorisant la fourniture des services d'une manière qui soit financièrement viable et qui ne mette pas en péril la croissance économique future.

7.3. Le gouvernement du Vanuatu reste déterminé à soutenir le secteur productif, alors que le pays établit les accords commerciaux qu'il a négociés et qu'il se prépare à la perte du statut de PMA. Soutenir le secteur productif vise à augmenter la production et à promouvoir l'ajout de valeur aux produits primaires qui ont un avantage comparatif tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. Ces mesures se traduiront par de meilleures possibilités d'emploi dans les zones rurales du Vanuatu, par un accroissement des investissements et par une dynamisation des recettes fiscales destinées à soutenir l'économie nationale.

7.4. Les problèmes liés aux terres, comme les litiges fonciers, ont longtemps été un obstacle à l'investissement, mais l'attention accordée à l'identité culturelle dans le cadre du programme de développement va permettre au gouvernement de poursuivre sa réforme foncière et ses activités dans le domaine afin de dynamiser l'investissement public dans le futur, tout en accordant une place adéquate aux citoyens vanuatans et à leurs terres. Le gouvernement souhaite continuer d'instaurer un climat propice à l'établissement de davantage de partenariats public-privé et de

coentreprises dans le but d'étendre le développement économique et les avantages qui en découlent à l'ensemble du territoire vanuatan.

7.5. Les travaux préparatoires amorcés le 15 novembre 2017 en vue de l'examen de la politique commerciale de Vanuatu nous ont donné l'occasion de cerner à la fois les obstacles au développement de nos échanges et les possibilités dans ce domaine. L'exercice nous permettra de réviser notre politique commerciale afin de créer un environnement commercial qui permette au secteur privé de tirer les meilleurs avantages économiques possibles des réformes engagées et des ajustements apportés à notre politique de développement des échanges.

7.6. Depuis qu'il est devenu le 157<sup>ème</sup> Membre de l'OMC en août 2012, le Vanuatu est déterminé à poursuivre la modification de ses lois et règlements existants et à mettre en œuvre diverses mesures pour garantir la conformité avec ses engagements dans le cadre de l'Organisation.

---